



Indemnisation rupture conventionnelle

Par **georges18061950**, le **23/11/2022 à 17:00**

Bonjour Ceci concerne ma fille qui aimerait savoir combien réellement elle devrait recevoir d'indemnité dans le cadre d'une rupture conventionnelle. Son entreprise lui propose 9990€ brut mais ne lui ont pas dit combien ce serait en net. Je ne connais pas la règle pour calculer cela. Néanmoins, elle a moins de 10 ans d'ancienneté, et son salaire est de 1780€ brut. Pourriez vous avec ces éléments me dire combien elle aurait en net? Merci pour vos éventuelles réponses

Par **BrunoDeprais**, le **23/11/2022 à 18:35**

Bonjour, rnrn rnrnUne rupture conventionnelle est de toute façon contrôlée par l'administration (inspection du travail et les noms qui suivent) afin qu'il n'y ait pas d'irrégularité.rnrnDonc l'indemnité sera juste.

Par **georges18061950**, le **24/11/2022 à 08:34**

Merci infiniment.

Par **Visiteur**, le **24/11/2022 à 11:59**

BonjourrnrnConcernant les prélèvements sociaux, vous pouvez regarder ici:rnrn

<https://www.urssaf.fr/portail/home/employeur/calculer-les-cotisations/les-elements-a-prendre-en-compte/les-indemnite-de-rupture-du-con/les-indemnite-de-rupture-conven.html>